

Le Crédit Mutuel dans la tourmente Apollonia

Au tour du Crédit Mutuel de se retrouver embarqué par l'affaire Apollonia, vaste fraude présumée aux investissements immobiliers défiscalisés. La juge d'instruction marseillaise Catherine Lévy a mis en examen, hier, une cadre de la banque et prolongé l'audition en garde à vue d'un de ses directeurs.

Michèle Lauzière, employée du back-office de Camefi, filiale d'affaires du Crédit Mutuel, a été mise en examen pour complicité d'escroquerie en bande organisée et complicité d'exercice illégal de la profession d'intermédiaire en opérations de banque. La juge d'instruction lui a notifié un contrôle judiciaire lui interdisant d'exercer toute activité en lien avec l'intermédiation bancaire.

Une trentaine de personnes sont mises en examen dans cette vaste escroquerie.

À Camefi, Mme Lauzière est en charge du contrôle des dossiers de prêts, parmi lesquels ceux d'Apollonia, la société aixoise soupçonnée d'être au cœur d'une escroquerie à hauteur d'un milliard d'euros.

Près de sept cents victimes, essentiellement des professionnels de la santé, se sont constituées partie civile. Les investissements proposés ont, à l'insu des victimes, provoqué leur surendettement dans une mesu-

re faramineuse. Mme Lauzière se défend d'avoir sciemment pris part à une quelconque fraude. *"Elle est une cadre qui exerce un travail de contrôle sans toucher ni prime d'intéressement, ni avantages d'aucune nature, explique son avocat, M^e Christophe Pinel. Le même mode de contrôle était en vigueur pour les quatre mille dossiers de prêts traités par Camefi, qu'ils viennent d'Apollonia ou d'autres emprunteurs."*

D'autres responsables de la banque ont été placés, mercredi et hier, en garde à vue et entendus par les fonctionnaires de l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière. L'un d'eux, directeur de Camefi, a vu sa garde à vue levée pour des problèmes de santé mais son audition maintenue. Léon Nahmani, directeur adjoint du réseau des caisses du Crédit Mutuel, était questionné sur les liens entre Apollonia et la banque. Selon une source proche de l'établissement, ce cadre contesterait toute entente frauduleuse, son audition étant présentée comme *"un éclairage"*.

Parmi la trentaine de personnes mises en examen dans ce dossier, une douzaine d'entre elles sont des cadres ou des salariés de diverses banques dont le Crédit Agricole du nord de la France, BNP Paribas Personal Finance Rhône-Alpes, le Crédit Immobilier de France Rhône-Ain et GE Money Bank. Des intermédiaires en opérations de banque sont aussi mis en cause.